Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Succession et copropriété

Par Shaedan

Bonjour,
Mon frère et moi avons hérité, au décès de notre père, de la moitié des vergers qu'il possédait.
Nous avons appris par les petites annonces le décès de notre tante il y a 6 mois. Celle ci étant copropriétaire des terrains.
Nous n'avons eu aucune nouvelle des enfants, de la succession.
Quel recours avons nous afin d'entrer en contact avec eux (entretien, etc) ?

Par isernon

bonjour,

ce verger était en indivision entre votre père et votre tante.

comme vous n'êtes pas héritiers de votre tante, il n'était pas obligatoire que vous soyez informés du décès de votre tante, dont à l'évidence vous n'étiez pas proche.

ce verger est maintenant en indivision entre les enfants de votre père et les enfants de votre mère.

je comprends que vous ne connaissez pas les cordonnées de vos cousins, vous pouvez faire la demande auprès du notaire ayant réglé la succession de votre tante.

salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,
Juste une précision :
il ne s'agit pas d'une copropriété mais d'une indivision.